

DECLARATION LIMINAIRE CHSCT du 18 juin 2020

Le Premier ministre a présenté le plan de déconfinement en trois axes :

- Protéger
- Tester
- Isoler

Nous allons nous appuyer sur ces trois axes pour évaluer, analyser, replacer le contexte de ces trois derniers mois au niveau de la gestion de la crise.

1^{er} axe - Protéger :

La protection des personnels est un axe de discussion majeur depuis le début de la pandémie dans tous les secteurs d'activité.

Au sein de l'Education Nationale, nous avons assisté à de nombreuses injonctions contradictoires de toutes parts, et nous avons pu observer un ballet incessant de scientifiques dans les médias nous donner des informations sur les protections et sur le virus lui-même.

Démonstrations et affirmations des uns contredites par les autres quelques minutes plus tard.

Comment, alors, adhérer à la doctrine du ministère sur la réouverture des établissements scolaires contre l'avis unanime des instances scientifiques, sur l'utilisation des masques, des tests et sur la contagiosité des enfants de moins de quinze ans.

Les personnels ont pu, pour une majorité, estimer que les dispositifs mis en place pour leur protection n'étaient pas fiables et s'appuyaient sur des connaissances floues et aléatoires.

2^{ème} axe - Tester :

Face aux déclarations du ministre mettant en relief que tout était prêt pour prendre en charge l'enseignement à distance, les enseignants se sont trouvés confrontés à de multiples challenges. Car eux n'étaient pas prêts.

Ils ont été testés sur leur capacités à réagir, à s'adapter, à inventer, à travailler autrement. Le test était alors réussi.

On entendait ici et là des commentaires élogieux concernant les enseignants qui étaient là, présents pour s'occuper des élèves malgré toutes les difficultés du travail à distance et celles inhérentes au protocole d'accueil des élèves dans les établissements scolaires.

Allant même pour certains jusqu'à dire qu'ils en faisaient trop, les parents ne pouvant gérer, à la fois, le flux de devoirs et leur activité professionnelle en distanciel.

On les aurait presque applaudis...

Il y a quelques semaines, depuis la sortie du confinement, changement de paradigme : où sont les fainéants, les pleutres, les empêcheurs de tourner en rond, les responsables de la non reprise de l'activité économique ?

Alors que notre ministre pourrait juste soutenir ses enseignants en désamorçant avec force ces attaques en règle, à la limite de la diffamation, ce dernier donne presque raison aux loups sur LCI en affirmant qu'il y aura des sanctions à la clé envers les enseignants dénoncés par le tribunal public.

N'aurait-il pas été simple de rappeler qu'une partie des professeurs n'ayant pas retrouvé le chemin de l'école est le résultat de l'inadéquation entre le protocole sanitaire strict, le nombre d'élèves à accueillir, et la décision du ministre de rendre l'accès à l'école sur le volontariat des parents ?

3^{ème} axe - Isoler :

Isolés du reste de la population, bafoués, pointés du doigt. Certes, comme dans tous les domaines, « les 4 % », dénoncés par les fédérations de parents d'élèves, certains pédiatres et journalistes moralisateurs, ont peut-être traîné des pieds par peur de la COVID-19. Mais ces accusations n'ont-elles pas été faites sans avoir pris connaissance des raisons majoritairement valables :

- Étaient-ils en maladie, atteints du COVID eux-mêmes ou un de leur proche, voire endeuillés ?
- Étaient-ils bénéficiaires d'une ASA ou en télétravail pour garde d'enfant comme pour le reste des salariés ?
- Entraient-ils dans la catégorie des personnes à risques ou vivant avec une personne à risque ?
- Étaient-ils en difficulté numérique pour assumer cet enseignement à distance avec un matériel et une connexion internet personnelle obsolète ?

Non ! le prof bashing est en marche et comme pour les policiers, tous caractérisés de racistes, à cause d'une minorité, les 4% d'enseignants potentiellement décrocheurs entache la profession toute entière au sein de l'opinion publique.

Concernant l'ordre du jour :

En cette période particulière due à la pandémie, le SIAES réaffirme, plus que jamais, son attachement au maintien des CHSCT qui viennent de démontrer leur cruciale nécessité en l'absence d'une réelle médecine de prévention dans l'EN.

Sans cette instance, comment recenser, dénoncer et tenter de résoudre les difficultés rencontrées par les personnels dans leur qualité de vie au travail.

Le SIAES tient d'ailleurs à rappeler que cette carence de médecine de prévention et l'absence récurrente de visites médicales de ses agents peut être lourde de conséquences sur la santé des personnels. Par exemple, comment faire reconnaître une éventuelle contamination comme maladie professionnelle imputable au service ?

Le SIAES s'interroge aussi sur la capacité de l'Education Nationale à prendre en charge les Risques Psycho Sociaux de ses personnels inhérents à la crise sanitaire :

- Management pour les uns, pressions hiérarchiques pour les autres
- Informations et cadrage pour les uns, injonctions contradictoires pour les autres

Concernant directement le PAP, Le SIAES tient à réaffirmer comme dans ses déclarations liminaires du 27/09/2019 et 06/12/2019, plus particulièrement en cette période de pandémie, qu'il nous semble encore plus important de rappeler les obligations aux chefs d'établissements et directeurs d'Ecole de remplir le DUER. A ce jour, seuls 65 % de la partie obligatoire des DUER sont remplis dans le secondaire.

Si nous ne devons retenir qu'une seule phrase du CHSCT extraordinaire du 11 juin, c'est qu'il faut s'intéresser et analyser de très près et traiter les FICHES RSST pour qu'il y ait moins de fiche DGI. Ce chantier est à développer :

- Promouvoir leur utilité, par l'intermédiaire des agents de préventions et des personnels de direction
- Favoriser leur utilisation

A ce titre, le SIAES rejoint la position du Secrétaire général, suite aux derniers échanges sur le sujet, de garder le registre des DGI à l'inspection académique. Dans la mesure où peu de DUER dans le secondaire sont remplis de manière stricte, on pourrait craindre une déperdition en la matière si la gestion restait au niveau local.

D'ailleurs, la dématérialisation de ce registre pourrait permettre un accès plus simple pour les déclarations des agents et des membres des CHSCT et une consultation facilitée pour les personnes agrémentées.

Concernant le travail à distance, comment envisager le généraliser alors que les visio-conférences pour les CHSCT et les différentes CAPA ne se font pas dans de bonnes conditions (problèmes de logiciel de connexion, son aléatoire et autres). Même si le distanciel a fonctionné et fonctionne encore, ce n'est pas sans difficulté à tous les niveaux.

Pour le SIAES, il n'est pas question de généraliser ce dispositif d'enseignement comme le préconise un projet de loi en ce sens. L'enseignement à distance est un outil pédagogique à disposition des enseignants, s'associant à tous les autres, mais ne doit pas devenir la norme. La norme restant un enseignement en face à face où l'interaction professeur-élèves et élèves-élèves reste indispensable.

Pour terminer, nous avons demandé à ce que les membres de la CHSCT 13 fassent partie de la liste de diffusion de la DASH concernant la lettre et les flashs infos. Nous tenons à remercier Mme LAUGIER et M. POIGNET de nous avoir fait un envoi groupé des productions de l'année. En attendant avec impatience celles à venir.

Merci pour votre attention.

Christophe CORNEILLE
Marie Christine GUERRIER
Membres de la CHSCT départementale 13



*Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire - Aix-Marseille*
*Syndicat Indépendant - national -
de l'Enseignement du Second degré*

*Affiliés à la
Fédération Autonome
de l'Education Nationale*